REÇU LE
02 JUIL. 2026
MAIRIE de PRESLES

PRESLES | DATE: 02/07 | NUMERO: 2026-883

PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale
des affaires culturelles
d'Île-de-France
Unité Départementale
de l'Architecture et du Patrimoine du Val-d'Oise

Affaire suivie par : Pierre CHALARD
Service : Udap95
Tél : 01 77 63 61 72
Courriel : pierre.chalard@culture.gouv.fr
Réf : 101/2026/JBB/pch

Madame la Maire de Presles
Hôtel de Ville
78 rue Pierre Brossolette
95590 PRESLES

Jean-Baptiste BELLON
Architecte des Bâtiments de France - AUGE
Chef de l'UDAP95

Cergy, le 17 juin 2026

Objet : commune de Presles, projet de création d'un périmètre délimité des abords (PDA) de l'église Saint-Germain l'Auxerrois et du manoir de Valpendant inscrits au titre des monuments historiques ainsi que de l'allée sépulcrale du Blanc Val et du dolmen de la Pierre Plate classés au titre des monuments historiques.

Madame la Maire,

En application des articles L.621-30 et R.621-92 et suivants du code du patrimoine, j'émets un avis favorable au projet de périmètre délimité des abords autour de l'église Saint-Germain l'Auxerrois et du manoir de Valpendant inscrits au titre des monuments historiques ainsi que de l'allée sépulcrale du Blanc Val et du dolmen de la Pierre Plate classés au titre des monuments historiques.

Je vous prie de croire, Madame la Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

Jean-Baptiste BELLON

Copie : Monsieur le Préfet du Val-d'Oise
DDT95/SUAD/Pôle planification
CCVO3F pôle urbanisme